

L'hon. M. PEARSON: C'est juste. Nous essayons actuellement de faire fonctionner les Nations Unies dans un monde divisé et en guerre. Nous avions espéré pouvoir le faire dans un monde où les grandes puissances auraient travaillé de concert.

M. DICKEY: N'est-ce pas là la notion d'où procède toute l'Organisation de l'Atlantique-Nord? Il s'agissait de créer un organisme tel que vous l'indiquez, en vertu de la charte, mais cet organisme ne devait pas être exposé aux difficultés dont vient de parler M. Graydon?

L'hon. M. PEARSON: Précisément, et si les Nations Unies avaient pu fonctionner selon nos prévisions, nous n'aurions jamais eu besoin de conclure le Pacte de l'Atlantique-Nord; du moins, pas en tant que mesure de sécurité.

M. DICKEY: A la dernière séance, nous avons débattu la situation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et la discussion tomba en particulier sur l'admission de la Grèce et de la Turquie au sein de cet organisme. A mon avis, le Canada porte un intérêt spécial aux travaux de l'Organisation et à l'instauration, dans les cadres de celle-ci, d'un mécanisme efficace d'intervention capable de veiller au maintien de la collaboration et de la sécurité. Le ministre peut-il nous dire où en sont les choses en ce qui concerne un tel aspect de l'Organisation?

L'hon. M. PEARSON: Il y a réellement du nouveau, de ce côté, et cela a été annoncé la semaine dernière ou la semaine précédente. L'Organisation de l'Atlantique-Nord était en train de devenir une machine encombrante et compliquée: une multitude de comités et de sous-comités qui avaient été établis gâtaient plus ou moins la situation, à notre avis et à celui d'autres membres du Conseil, sans compter que tant de complexité nous paraissait pouvoir compromettre éventuellement l'efficacité de cet organisme. Comme quelqu'un l'a dit,—c'était, je crois, M. Evatt,—la monture risquait d'être écrasée sous l'attelage. A la dernière réunion du Conseil, nous avons proposé la réorganisation de celui-ci et de ses agences, réorganisation qui est maintenant un fait accompli. En d'autres termes, au lieu de compter à présent un conseil des ministres des affaires étrangères, un conseil des ministres de la défense et un conseil des ministres des finances, nous n'en avons qu'un: le conseil des représentants des gouvernements. C'est là plus qu'un changement d'ordre technique, à mon sens: la chose indique que le Conseil de l'Atlantique est un conseil de représentants des gouvernements. Il appartiendra à chaque gouvernement de décider, à chaque réunion du conseil, s'il veut y déléguer son premier ministre, son ministre des finances, son ministre de la défense ou son ministre des affaires étrangères, sinon tous les quatre, advenant qu'il le juge nécessaire. Puis, sous l'autorité du conseil des gouvernements, fonctionne un conseil permanent de suppléants, qui est en voie de devenir une partie de plus en plus importante de l'organisme. Ce conseil siège tous les jours, ou peu s'en faut; et le travail de routine de l'organisme est confié à ce conseil de suppléants, auquel préside avantageusement l'excellent délégué des États-Unis, M. Spofford. Notre délégué au Conseil des suppléants est le haut commissaire du Canada à Londres.

M. COLDWELL: En passant, M. Pearson, puis-je vous demander qui est notre haut commissaire à Londres?

L'hon. M. PEARSON: Notre haut commissaire?

M. COLDWELL: Oui.

L'hon. M. PEARSON: M. Wilgress. Puis, sous l'autorité du Conseil des suppléants,—j'entre maintenant dans les détails de l'organisation politique,—fonctionnent deux commissions qui ont pris la place des anciens comités et commissions et sous-comités. Il y a d'abord le Bureau économique et financier, qui vient d'être institué: ce Bureau étudie le contre-coup économique des